

Observatoire Local de l'Habitat - Acquisition de matériel informatique - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La mise en oeuvre de politiques de l'habitat nécessite une connaissance fine de ce secteur en mutation permanente.

Or actuellement aucun organisme ne qualifie, n'analyse des mouvements et évolutions de l'ensemble de l'habitat public et privé sur le territoire de la commune (demande et besoins en logements sociaux et autres, attributions et occupation des logements sociaux, mouvements dans les quartiers...).

D'autre part, les deux principales procédures en cours de mise en oeuvre : le Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (POPS) qui sera signé le 12 novembre et le Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'étude, nécessitent un suivi et une évaluation.

Enfin, une politique efficace du logement, demande un lieu de concertation et un échange permanent d'informations entre tous les partenaires publics et privés concernés par l'habitat à Besançon et dans l'agglomération.

C'est pour réaliser ces 3 principaux objectifs que la Ville de Besançon et le Conseil des Communes du Grand Besançon créent un observatoire local de l'habitat, un outil pour sa politique du logement.

Son champ d'application sera le suivant, à Besançon et comme dans l'ensemble de l'agglomération :

- le parc social public et privé
- le parc privé (application progressive)
- l'évolution de la construction
- l'offre foncière...

L'observatoire associera les partenaires concernés :

- l'Etat et ses services
- les collectivités territoriales (communes, Département, Région)
- les organismes bailleurs sociaux
- les promoteurs et bailleurs privés
- les services sociaux
- tous les organismes publics et privés intervenant dans le domaine de l'habitat.

L'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) sera associée. L'ADIL à compétence départementale et l'Observatoire à compétence locale n'entreront pas en concurrence. Ils seront complémentaires.

La création de l'observatoire se réalisera en 2 étapes :

- Création et achat de matériel informatique par la Ville de Besançon dès la fin de l'année 1992. La cellule logement de la Mairie en assurera la mise en place et le fonctionnement.

Suivi et évaluation du POPS seront ses premières missions.

- Transfert de l'observatoire à la future structure intercommunale de l'agglomération. Celle-ci en assurera la maîtrise d'ouvrage et le fonctionnement dans le cadre de PLH et de la mise en oeuvre du PACT.

L'outil informatique qu'il convient d'acquérir sera un micro-ordinateur de type Macintosh, de deux logiciels et des éléments annexes.

La dépense est évaluée à 75 000 F maximum. Une subvention de 15 000 F sera sollicitée auprès du Conseil des Communes du Grand Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à m'autoriser :

- à procéder à l'acquisition d'un micro-ordinateur et de ses matériels annexes,
- à transférer du chapitre 908.0/132.91029.30100 les crédits nécessaires à hauteur de 75 000 F maximum
 - . d'une part sur le chapitre 900.0/2180.89019.10100 - logiciel bureautique
 - . d'autre part sur le chapitre 900.0/2147.89019.1000 - matériel bureautique,
- à solliciter la participation financière du CCGB et de tout autre organisme,
- à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant de la subvention allouée, dès notification, en recettes au chapitre 908.0/1059.89019.30100 et en dépenses au chapitre 908.0/132.91029.30100 - Frais d'études - Politique de l'habitat à Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut modifier le rapport qui nous a été transmis pour bien préciser que c'est la Ville de Besançon et le CCGB qui ont créé un observatoire local de l'habitat. C'est une réflexion qui est entraînée par le CCGB sur la nécessité d'avoir un observatoire local du logement et c'est inscrit d'ailleurs dans les compétences que nous avons proposées pour la constitution du district. Pour l'instant, il s'agit d'une dépense de 75 000 F pour acquérir du matériel informatique, c'est une première étape vers la création de cet observatoire local de l'habitat qui sera peut-être le fait d'un district par la suite.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, tout le monde connaît la situation tragique dans laquelle on se trouve en matière d'habitat. Tout le monde sait qu'on manque de logements et l'explosion à Planoise l'a cruellement démontré il y a quelques mois. De partout les informations convergent pour dire que la situation est très très tendue.

Il existe un organisme qui s'appelle l'ADIL qui regroupe je crois un certain nombre de collectivités. Pourquoi continuer indéfiniment à vouloir toujours créer un organisme d'études par-ci, un autre par-là. On finit par être complètement étouffé par ces bureaux d'études qui coûtent très cher et qui ne permettent pas toujours de résoudre les problèmes, qui enlèvent en tout cas, de la substance financière pour résoudre les vrais problèmes. Pour ma part, je suis vraiment perplexe et très sceptique quant à l'action que peuvent mener ces organismes qu'on superpose les uns aux autres constamment. J'aimerais savoir si cela ne fait pas double emploi justement avec l'ADIL.

M. TISSOT : Ce n'est pas la première fois qu'on me pose cette question. Alors je vous rassure Monsieur TOURRAIN, il n'y a aucun risque de double emploi avec l'ADIL, ce sont deux fonctions complémentaires. Ces organismes n'ont pas du tout le même champ d'intervention. Sur le plan géographique, l'ADIL intervient sur tout le département alors que l'observatoire du logement agit essentiellement dans l'agglomération bisontine. D'autre part, les études conduites par l'ADIL sont vraiment destinées au grand public ; il s'agit d'informations à caractère juridique, d'études de statistiques sur la situation du logement et même, la situation économique des ménages sur l'endettement dans le cadre de l'accession à la propriété. Bien sûr, ce sont des études qui sont destinées aux décideurs, aux politiques mais sur un plan très très général, alors que l'observatoire du logement est un outil de travail, d'aide à la décision dans le cadre beaucoup plus restreint du bassin d'habitat de Besançon avec vraiment

un suivi du marché du logement local et les études qui pourraient avoir été conduites par l'ADIL seront exploitées. C'est dire qu'on a bien eu l'intention d'associer l'ADIL à ce dispositif pour utiliser son travail.

Il s'agit donc d'un travail de nature tout à fait différente, d'un lieu de concertation entre les différents acteurs du logement et d'un outil de suivi et d'évaluation pour les deux initiatives que nous avons prises, les deux dispositifs du POPS pour ce qui concerne la Ville de Besançon et du PLH.

M. TOURRAIN : La superposition des outils de travail qui permettent la réflexion, la concertation, qui favorise la décision des élus, tout cela c'est très joli mais je vois la réalité des choses. J'ai demandé à plusieurs reprises qu'on nous indique les constructions faites par l'Office Municipal de façon à ce que l'on voie l'évolution de ces constructions dans le temps. Actuellement on fait beaucoup de rénovation mais très peu de constructions. J'aimerais qu'on nous donne pour les périodes de 1973 à 1983 et de 1983 à 1993 les constructions réalisées par l'Office. Vous nous dites que l'ADIL c'est fait pour le grand public puis après que c'est fait pour les politiques. Ça se mélange quelquefois, ce n'est pas évident. Ce qu'il est utile de savoir, c'est ce que vous pouvez demander comme crédits à l'Etat pour essayer d'améliorer la situation de Besançon au point de vue logement et vous êtes directement intéressé avec l'Office Municipal d'HLM. Ce sont des choses pratiques qu'il nous faut et non des aides à la décision. Ce qu'il nous faut savoir, c'est s'il y a de l'argent pour réaliser les logements, voilà ce qu'il nous faut.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sont deux problèmes très différents, Monsieur TOURRAIN. Ce qu'on vous propose ici concerne toute l'agglomération de Besançon. L'ADIL ne peut pas agir sur le département et sur la ville. On a besoin d'un outil, d'un observatoire du logement et d'un PLH prochainement pour l'agglomération bisontine.

Vous posiez la question sur les HLM. Je vous renvoie au 40^{ème} anniversaire des HLM que nous avons fêté il n'y a pas longtemps à l'occasion duquel un excellent document a été édité, on vous le fera parvenir, dans lequel les constructions d'appartements pour l'Office Municipal sont indiquées. Mais il n'y a pas qu'un Office d'HLM à Besançon, vous le savez bien. L'intérêt de cet observatoire est de relier tous ces organismes qui peuvent construire des logements et c'est pourquoi nous pensons à un PLH sur l'ensemble de l'agglomération. Mais cela n'a rien à avoir avec l'ADIL, c'est tout à fait complémentaire. D'ailleurs l'ADIL est présente, par l'intermédiaire de son Président, à toutes les décisions qui sont prises notamment au niveau du CCGB. Il n'y a donc pas du tout de contradiction entre l'ADIL et cet observatoire du logement.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voulais mettre mon grain de sel dans ce débat en disant que c'est un organisme de plus. On observera, j'en suis sûr, mais je crains que, comme Soeur Anne, on ne voie pas grand chose venir. On sait bien que les enveloppes en prêt locatif ou en prêt accession consenties aujourd'hui par l'Etat sont insuffisantes et c'est ce qui fait que nous avons une politique difficile à mettre en oeuvre notamment au sein des organismes HLM. Qu'il y ait une approche globale de l'agglomération sur la politique du logement, il y a là un principe assez sain. Ce que je crains, c'est que nous n'ayons pas beaucoup de grains à moudre et pour être administrateur de l'Office Municipal, je peux dire qu'on ne déploie pas assez d'activités dans nos Offices sur des programmes nouveaux parce que la politique de l'Etat est tout à fait insuffisante. Il en a été largement parlé, je ne veux pas transférer ici le débat de l'Assemblée mais reconnaissons qu'il y a un vrai problème au niveau des crédits d'Etat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne confondons pas tout s'il vous plaît. Nous ne parlons pas de l'Office Municipal d'HLM dans ce rapport, pas du tout. Ce que nous voulons, c'est mettre du matériel informatique à disposition de notre cellule logement qui existe et que dirige Christian BORNOT. On vous dit d'ailleurs dans le rapport : «la cellule logement de la Mairie assurera la mise en place, le fonctionnement de cette informatique». Lorsqu'il y aura un district, on lui transférera cela car ce sera de sa compétence.

Quant à la politique nationale en matière de logement, c'est vrai qu'il faudrait faire davantage mais je vous signale quand même qu'en matière de PLA, le Département a reçu 30 % de plus de PLA en 1992 que l'année dernière. Il y a donc eu un effort de fait en ce domaine. Il y a eu un rééquilibrage, c'est vrai, et nous espérons qu'il se poursuivra en 1993.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, deux Conseillers ayant voté contre et cinq s'étant abstenus, adopte ces propositions.